



Ville de Quincy
Service Éducation Jeunesse
03 27 93 03 12

Accueils de Loisirs

Chers parents,

Nous vous informons que les accueils de loisirs 2-17 ans pour la période des **vacances d'HIVER 2020** se dérouleront :

DU LUNDI 17 AU VENDREDI 28 FEVRIER 2020
À LA JOURNÉE OU DEMIE-JOURNÉE

Les dossiers d'inscription (autorisation parentale, fiche sanitaire) antérieurs à septembre 2019 devront être renouvelés.

Ils peuvent être retirés au secrétariat du service Éducation Jeunesse de la Mairie ou téléchargés sur le site www.ville-cuincy.fr

Les inscriptions débuteront le

LUNDI 3 FEVRIER 2020

**Du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 17h00
ainsi que le samedi de 9h00 à 11h00.**

La première semaine d'inscription est réservée aux enfants domiciliés et/ou scolarisés sur la commune

Pour des raisons d'organisation, les inscriptions seront prises à la semaine uniquement et dans la limite des places disponibles.

Pièces à fournir :

- ✓ Dossier d'inscription (si antérieur à septembre 2019) dûment complété et signé, accompagné des pièces justificatives demandées (copie des vaccins et de l'attestation d'assurance responsabilité civile).
- ✓ Les parents qui n'ont pas fourni leur avis d'imposition 2019 (sur les revenus de 2018) depuis la rentrée devront se munir de celui-ci lors de l'inscription. Les parents vivant maritalement devront présenter les deux avis d'imposition.

Les accueils de loisirs accueillent vos enfants

Enfants scolarisés en maternelle : École Jean Zay (journée et demi-journée)

Enfants scolarisés du CP au CM2 : École Jean Rostand (journée et demi-journée)

Enfants scolarisés du collège au lycée : H.-Dunant de 10h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

Un service d'accueil est proposé de 8 h à 9 h.